



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2125

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet Reduc'mob - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie et au Club des entreprises de Lyon-Part-Dieu**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Deviaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2125**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet Reduc'mob - Attribution d'une subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie et au Club des entreprises de Lyon-Part-Dieu**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans son plan climat énergie territorial, la Métropole de Lyon indique que réduire de 20 % d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au transport de personnes est un véritable défi. Pour atteindre cet objectif, de nombreuses actions de réduction de la mobilité "autosoliste" ont été entreprises via le déploiement de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE). Pour aller plus loin et limiter certains déplacements domicile-travail, le déploiement du travail à distance est un élément prospectif.

Dans ce contexte, depuis 2 ans, une réflexion sur le travail à distance est intégrée à chaque nouveau PDIE, ainsi qu'au programme d'actions conduites par les associations d'entreprises du territoire et les entreprises engagées dans ces démarches (par exemple Techlid et Est Lyonnais).

En parallèle, la Métropole s'est engagée, aux côtés de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), dans une expérimentation concernant 2 secteurs volontairement différenciés : la Vallée de la Chimie (secteur industriel) et la Part-Dieu (secteur de services). Par une décision n° CP-2015-0431 du 7 septembre 2015, la Commission permanente a entériné le principe d'un subventionnement de l'ADEME à la Métropole sur ce projet à hauteur de 34 400 € pour l'ensemble du projet. Par délibération n° 2016-1400 en date du 19 septembre 2016, le Conseil de la Métropole a accordé une subvention de 8 500 € au Club des entreprises de Part Dieu, et de 8 000 € à l'Association pour le Développement durable de la Vallée de la Chimie.

II - Objectifs du projet Reduc'mob

Plusieurs facteurs freinent le développement du travail à distance :

- un manque de données pour vérifier si le travail à distance fait effectivement décroître la somme des déplacements (multiplication des déplacements de proximité, éloignement du domicile),
- outre les enjeux environnementaux liés au travail à distance, d'autres sont encore méconnus. Il s'agit d'enjeux sociaux (moins de stress, meilleure articulation des temps de vie), sanitaires (qualité de l'air, réduction des accidents de circulation domicile/travail), économiques et territoriaux en privilégiant une ville des courtes distances,
- une méconnaissance des pratiques du travail à distance sur le territoire.

Sur le territoire de Vallée de la Chimie, le projet est porté par l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) qui regroupe une trentaine d'entreprises et concerne environ 8 500 salariés. L'ADDVC est très moteur pour mener à bien le projet.

Sur le territoire de la Part-Dieu, le projet est porté par le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu qui compte actuellement 50 entreprises employant près de 25 000 salariés. Le PDIE Part-Dieu avait identifié, dès le départ, l'incitation au travail à distance sur ce territoire de services. Le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu est ainsi fortement mobilisé pour suivre ce projet conforme à ses objectifs et a mis à la disposition du projet le groupe de travail "mobilité" et le groupe de travail "ressources humaines".

III - Bilan de l'année 2016

Sur les 2 territoires, des réunions de groupes de travail ont permis de démarrer le projet, en particulier sur le volet "sensibilisation" et "outillage" des entreprises. Ainsi avec leur appui, une vidéo de sensibilisation a été réalisée, ainsi que des documents de communication. De nombreuses entreprises se sont investies dans le dispositif avec par exemple Solvay qui s'appuie sur Réduc'mob pour concevoir son plan de déploiement national de télétravail.

Un état des lieux a été réalisé s'appuyant sur un sondage réalisé auprès de 40 entreprises des 2 territoires entre juin et septembre 2016. Il fait apparaître un potentiel de 10 % de salariés potentiellement concernés par le dispositif et l'économie potentielle de 3.6 millions de kilomètres ainsi évités par an.

Une application Reduc'mob a été mise au point et distribuée à l'ensemble des entreprises volontaires. A ce jour, cela a permis d'enregistrer près de 400 journées télétravaillées, plus de 24 000 kms évités et près de 2,5 tonnes de CO2 évités.

IV - Programme d'actions pour l'année 2017

Pour l'année 2017, dernière année de l'expérimentation soutenue par l'Ademe, il s'agit de capitaliser les actions engagées par les entreprises, d'en prévoir l'évaluation et la diffusion sur le territoire de la Métropole lors d'un événement de bilan qui sera organisé en novembre 2017.

Le budget du projet prévoit un financement à hauteur de 15 725 € par territoire (soit 31 450 € au total) pour les 2 années du projet. Pour 2017, en complément de ce qui a été versé en 2016, pour la Vallée de la Chimie, le financement pour la Métropole est de 7 225 € dont 5 057 € seront remboursés par l'ADEME, et de 6 725 € pour le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu dont 4 707 € seront remboursés par l'ADEME :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
équivalent - temps passé sur le projet Reduc'mob par l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC)	7 225	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	5 057
équivalent - temps passé sur le projet Reduc'mob par le Club Part Dieu	6 725	ADEME	4 707
Total dépenses	13 950	ADEME	9 764
Dépense nette pour la Métropole de Lyon : 4 186 €			

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 225 € au profit de l'ADDVC et de 6 725 € au profit du Club des entreprises de Lyon Part-Dieu dans le cadre du projet Reduc'mob pour l'année 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 225 € au profit de l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC),

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 6 725 € au profit du Club des entreprises de Lyon Part-Dieu,

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et l'ADDVC d'une part, et le Club des entreprises de Lyon Part-Dieu et la Métropole d'autre part, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.